

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 16 juillet 2019

N° P193327 - DE/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : ANTALIS
8 rue de Seine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
France

Marque commerciale : Coala Printbond 308 design

Description sommaire :
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse de type panneau sandwich composé d'une âme LDPE recouverte sur chaque coté d'une tôle aluminium peinte de 0,3 mm d'épaisseur.

Utilisation : Signalétique intérieure et extérieure.

Masse surfacique : 4660 g/m²

Epaisseur : (3,70 ± 0,37) mm (déterminée par le LNE)

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P193327 - DE/1 du 16 juillet 2019

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995), trait de scie et calfeutrage,
Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement : **M1** SUR LA FACE TRAIT DE SCIE

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P193327 - DE/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.


Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 16 juillet 2019



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Romuald GORJUP